



15.05.2003 - 15:30 Uhr

PD: Etudes d'impact et recours dans le domaine de l'environnement

(ots) - La commission des affaires juridiques propose de donner suite à une initiative parlementaire qui vise à simplifier, dans la législation sur la protection de l'environnement, l'examen d'impact sur l'environnement et à prévenir les abus grâce à une définition plus précise du droit de recours des organisations.

La commission a décidé par 7 voix, avec 4 abstentions (sans opposition) de donner suite à une initiative du Conseiller aux Etats Hans Hofmann qui vise à modifier la législation sur la protection de l'environnement afin de simplifier l'examen d'impact sur l'environnement et de prévenir les abus grâce à une définition plus précise du droit de recours des organisations (02.436). Cette initiative reprend le texte d'une motion ayant la même teneur (00.3476), que le Conseil des Etats avait adoptée à une large majorité en décembre 2000. En septembre 2001, le Conseil national a rejeté la motion par 80 voix contre 78. La commission souligne quelle ne veut supprimer ni l'examen d'impact ni le droit de recours des organisations. Elle estime en revanche qu'il y a lieu de clarifier et de simplifier les procédures qui sont souvent coûteuses et retardent des projets de construction. Des améliorations dans ce domaine profiteront à toutes les parties. Les travaux en cours au sein de l'administration sur la base de deux postulats du Conseil national (élaboration d'une charte de concertation (00.3188) ; élaboration d'un rapport sur la mise en œuvre de l'étude d'impact sur l'environnement et des procédures d'autorisation (01.3266)) vont aussi dans le sens d'une amélioration des procédures. Le Parlement pourra en tirer profit dans le cadre de la deuxième phase de réalisation de l'initiative parlementaire.

La commission siège à Berne le 15 mai 2003, sous la présidence du Conseiller aux Etats Simon Epiney (VS/PDC). Elle informera ultérieurement sur les décisions prises dans d'autres dossiers.

Berne, le 15 mai 2003 Services du Parlement

Renseignement:

Simon Epiney, président de la commission, tél. 027 455 78 40

Christine Lenzen, secrétaire de la commission, tél. 031 322 97 10